

A.C.A.T.

7, rue Lardennois

75019 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 mars 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

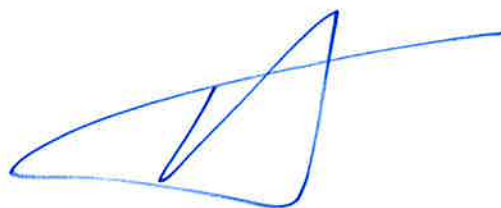
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 11 avril 2018

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

MBM CONSEIL

Commissaire aux Comptes

Jean-Michel MALAIZE

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 avril 2018



MBM CONSEIL

Commissaire aux Comptes

Jean-Michel MALAIZE

ACAT BILAN 2017 / 2016

ACTIF

PASSIF

		2 017,00		2 016,00			
		BRUT	Amort.	NET	NET		
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Concessions, brevets et droits similaires						Réserve statutaire
	Autres immobilisations incorporelles	92 251,84	87 487,84	4 764,00	9 659,97	607 715,15	Fonds de dotation associatif
	Avances sur immo. Incorporelles					204 218,81	Réserve pour investissement
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					188 066,04	Report à nouveau
	Constructions	6 228,73	6 228,73	0,00	0,00	737 144,99	
Autres immobilisations corporelles	130 574,77	98 862,78	31 711,99	14 778,33		RESULTAT DE L'EXERCICE	
Immobilisations en cours			0,00	0,00		Subvention d'investissement	
Avances et acomptes sur immo. corporelles			0,00	0,00		Provisions réglementées	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Autres titres immobilisés							TOTAL
Prêts							(I)
Autres immobilisations financières	38 429,14		38 429,14	35 060,03			Provisions pour risques
TOTAL (I)	267 484,48	192 579,35	74 905,13	59 498,33			Provisions pour charges (retraites)
STOCK							TOTAL (II)
Marchandises	1 662,52		1 662,52	1 804,38			
Acomptes versés sur commandes							Emprunts et dettes financières divers
CREANCES							
Clients et comptes rattachés	3 066,73		3 066,73	23 860,60			Dettes fournisseurs et comptes rattaché
Autres créances	54 298,32		54 298,32	22 184,70			Dettes fiscales et sociales
DIVERS							Autres dettes
Valeurs mobilières de placement	1 075 830,29		1 075 830,29	1 031 504,43			
Disponibilités	1 223 185,58		1 223 185,58	1 098 784,60			Produits constatés d'avance
charges constatées d'avance	24 851,96		24 851,96	33 532,81			
TOTAL (II)	2 382 895,40	0,00	2 382 895,40	2 211 671,52			TOTAL
COMPTES DE REGUL.							(III)
TOTAL GENERAL (I à II)	2 650 379,88	192 579,35	2 457 800,53	2 271 169,85			TOTAL GENERAL (I à III)
							TOTAL
							332 679,75
							2 457 800,53
							2 271 169,85
							2 016,00
							NET
							607 715,15
							204 218,81
							188 066,04
							737 144,99
							83 293,31
							219 952,00
							45 440,00
							174 512,00
							2 776,76
							91 233,98
							214 985,57
							3 683,44
							25 003,44
							314 072,86
							2 271 169,85

COMPTE DE RESULTAT ACAT

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
		Clos au 31/12/17	Clos au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION	Abonnements	71 769,26 €	72 653,93 €
	Ventes de publications	9 835,76 €	9 828,77 €
	Ventes de marchandises	865,00 €	4 852,57 €
	Inscriptions aux réunions	55 531,23 €	54 966,70 €
	Participations aux frais d'expédition	18 854,89 €	19 341,65 €
	Droits d'usage fichiers	10 736,44 €	8 813,08 €
	Autres Produits et travaux	- €	- €
	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	167 592,58 €	170 456,70 €
	Subventions de fonctionnement & aides à l'emploi	24 320,00 €	37 117,87 €
	Dons d'organismes privés (Fondations, associations...)	15 500,00 €	500,00 €
Dons de la Fondation ACAT	210 000,00 €	200 000,00 €	
Dons	2 073 307,52 €	2 035 688,86 €	
Adhésions	293 806,44 €	297 159,89 €	
Legs	75 334,02 €	174 537,68 €	
Reprises sur provisions et transferts de charges	153 387,48 €	106 212,00 €	
Autres Produits			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 013 248,04 €	3 021 673,00 €	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	8 352,22 €	11 163,54 €
	Variation de stock (Marchandises)	- 80,30 €	
	Achats matières premières et autres approvisionnements	3 593,65 €	3 380,52 €
	Variation de stock (Matières premières et approvisionnements)	- 204,77 €	2 914,65 €
	Autres achats et charges externes	1 254 171,89 €	1 323 491,51 €
	Impôts, taxes et versements assimilés	92 884,57 €	94 780,67 €
	Salaires bruts et traitements	950 127,97 €	950 900,92 €
	Charges salariales	443 693,66 €	449 581,59 €
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	17 706,77 €	36 501,27 €
	Dotations aux provisions sur immobilisations		
	Dotations aux provisions sur actifs circulants		
	Dotation aux provisions clients douteux		
	Dotations aux provisions pour risques et charges	83 427,00 €	23 092,44 €
	Autres charges	41 758,47 €	45 295,15 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 895 431,13 €	2 941 102,26 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		117 816,91 €	80 570,74 €
PRODUITS FINANCIERS	Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		7 965,63 €
	Autres intérêts et produits assimilés	11 626,28 €	1 415,87 €
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de charge		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	409,50 €	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	12 035,78 €	9 381,50 €	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de charge		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	- €	- €	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		12 035,78 €	9 381,50 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opération de gestion	1 786,94 €	1 975,11 €
	Produits exceptionnels sur opération en capital	5 520,00 €	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	7 306,94 €	1 975,11 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	7 122,84 €	8 634,04 €
	Charges exceptionnelles sur opération en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	7 122,84 €	8 634,04 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		184,10 €	- 6 658,93 €
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		3 032 590,76 €	3 033 029,61 €
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII)		2 902 553,97 €	2 949 736,30 €
BENEFICE OU PERTE (total produits - total charges)		130 036,79 €	83 293,31 €
RECAPITULATIF			
RESULTAT D'EXPLOITATION		117 816,91 €	80 570,74 €
RESULTAT FINANCIER		12 035,78 €	9 381,50 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL		184,10 €	- 6 658,93 €
BENEFICE OU PERTE		130 036,79 €	83 293,31 €

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017

EMPLOIS		RESSOURCES			
	Compte de résultat 2017	Affectation des ressources collectées auprès du public		Compte de résultat 2017	Ressources collectées auprès du public
1 MISSIONS SOCIALES	1 895 692	1 715 798	1 DONS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC	2 330 198	2 330 198
1.1 Actions réalisées directement	1 847 859		Dons non affectés	2 044 864	
Actions - Plaidoyer			Legs	75 334	
Actions nationales	746 747		Fondation ACAT	210 000	
Actions régionales	94 353		2 AUTRES FONDS PRIVÉS	337 750	
Animation - Formation			Cotisations	293 806	
Mobilisation des adhérents	507 530		Abandons de frais	28 444	
Formation	31 279		Dons d'organismes privés (Fondations, asso)	15 500	
Réflexions - Information			3 SUBVENTIONS	24 320	
Journal "Le Courrier de l'ACAT" / Humains	155 838		4 AUTRES PRODUITS	340 323	
Publications, éditions	312 112		Abonnements et vente de publications	82 470	
1.2 Versement à d'autres organismes	47 833		Autres	257 853	
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	614 400	614 400			
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	392 463				
Total des emplois 2017	2 902 554	2 330 198	Total des ressources 2017	3 032 591	2 330 198
Excédent de l'exercice	130 037				
Total général	3 032 591		Total général	3 032 591	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Missions sociales	2 068 266
Frais de recherche de fonds	0
Frais de fonctionnement et autres charges	72 437
TOTAL	2 140 703
Bénévolat	2 140 703
Prestation en nature	0
Dons en nature	0
TOTAL	2 140 703

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2017

PREAMBULE

L'exercice social, clos le 31 décembre 2017 a une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 457 800,53 €.
Le résultat net comptable est un excédent de 130 036,79 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23 mars 2018 par le trésorier de l'association.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2 – EVENEMENTS PARTICULIERS

L'année 2017 a eu pour particularité :

1/ Concernant les produits

Contrairement à ce que nous avons pu craindre, le montant des dons des particuliers (67,4% des produits) n'a pas diminué (il est même en légère augmentation).

Néanmoins, on constate la poursuite du report en fin d'année de nombre de dons. L'efficacité de nos opérations de recherche de fonds de fin d'année a été bonne. Il est cependant inquiétant de devenir de plus en plus dépendant du succès de quelques opérations plutôt que de pouvoir répartir les risques tout au long de l'année.

Les dons venus de la Fondation ACAT (6,9% des produits) ont, eux aussi, augmentés. En la matière la modification de l'assiette de l'impôt sur la fortune (ex ISF devenu IFI) incite à la plus grande prudence concernant la pérennité de cette ressource.

Les legs réalisés en 2017 sont en diminution parce qu'aucun d'entre eux ne portaient sur des biens immobiliers contrairement à 2016.

Le montant des cotisations (9,6% des produits) continue sa lente érosion au même rythme que la diminution du nombre des adhérents.

2/ Concernant les charges

Contrairement à l'exercice 2016, l'ACAT n'a pas fonctionné avec son personnel au complet tout au long de l'année. Cela explique la légère baisse des charges de personnel qui représentent environ 48% des charges.

Pour cette raison, l'ensemble des dépenses budgétées visant à la réalisation de nos objectifs statutaires n'ont pu être entièrement réalisées. Cela explique les diminutions de dépenses d'impression ou de sous-traitance.

L'exercice 2017 a aussi vu la fin de la réalisation des travaux de réfection des bureaux parisiens de l'association.

Legs

Legs perçus en 2017 par l'ACAT :

Legs GUILLEMAIN pour un montant de	6 363.76
Legs POUJOL pour un montant de	47 145.20
Legs QUERCY pour un montant de	1 826.12
Legs TOURNEUR pour un montant de	15 000.00
Legs VERNEDE pour un montant de	4 998.94
Soit un montant total de :	75 334.02

Legs à venir :

Les dossiers de legs actuellement en cours sont :

Legs BLANDIN :	190 000
Legs GOUTAGNY :	19 000
Legs GRANJON :	12 000
Legs LONGCHAMPT :	67 518
Legs MONNERET :	80 000
Legs RENÉ :	16 500
Legs TCHAMITCHAN :	320 000
Legs FESSELET :	3 048
Legs JOUIN :	7 700
Legs ROZIER :	1 520
Legs SMITH :	10 500

Bien entendu, la totalité de ces dossiers ne seront pas clos en 2018.

Fondation ACAT

En 2017 l'ACAT a financé des opérations de recherche de fonds pour la Fondation ACAT.

À ce titre, elle a reçu des remboursements de la Fondation ACAT à hauteur de 85 000.00 €.

Cette somme se décomposait en frais techniques (impressions, affranchissements...) et en frais de personnel calculés sur la base d'une estimation du temps passé par plusieurs membres du personnel de l'ACAT ayant été amenés à travailler pour la Fondation ACAT (un des chargés de la recherche de fonds, la graphiste, la responsable de la communication et le délégué général).

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 – Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

ETAT DES IMMOBILISATIONS				
	au 01/01/2017	Mouvements année 2017		au 31/12/2017
		Acquisitions	Cessions	
Logiciels	63 175,54	-	-	63 175,54
Site internet	23 676,30	5 400,00	-	29 076,30
Installation aménagement	6 228,73	-	-	6 228,73
Matériel de reprographie	62 257,88	21 588,00	9 554,04	74 291,84
Matériel informatique	35 637,84	2 756,46	8 178,04	30 216,26
Matériel audio-visuel	-	-	-	-
Matériel de bureau	12 357,01	-	3 205,27	9 151,74
Matériel pour le "Courrier"	18 435,75	-	1 520,82	16 914,93
Acompte sur immo. à venir	-	-	-	-
Total	221 769,05	29 744,46	22 458,17	229 055,34

ETAT DES AMORTISSEMENTS				
	Brut	Total Amortissements	Valeur au	Durée
			31/12/2017	
Logiciels	63 175,54	62 311,54	864,00	1 à 3 ans
Site internet	29 076,30	25 176,30	3 900,00	1 à 3 ans
Installation aménagement	6 228,73	6 228,73	-	2 à 4 ans
Matériel de reprographie	74 291,84	50 971,94	23 319,90	2 à 10 ans
Matériel informatique	30 216,26	23 293,33	6 922,93	1 à 3 ans
Matériel audio-visuel	-	-	-	1 à 3 ans
Matériel de bureau	9 151,74	9 151,74	-	1 à 5 ans
Matériel pour le "Courrier"	16 914,93	15 445,77	1 469,16	1 à 5 ans
Total	229 055,34	192 579,35	36 475,99	

Mode de calcul des amortissements : selon le mode linéaire		
Logiciels	33,3 à 100 %	1 à 3 ans
Site internet	20 à 100 %	1 à 5 ans
Installation aménagement	25 à 50 %	2 à 4 ans
Matériel de reprographie	10 à 50 %	2 à 10 ans
Matériel informatique	33,3 à 100 %	1 à 3 ans
Matériel audio-visuel	33,3 à 100 %	1 à 3 ans
Matériel de bureau	20 à 100 %	1 à 5 ans
Matériel pour le "Courrier"	33,3 à 100 %	1 à 3 ans

3.2 – Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Actif immobilisé	38 429,14		38 429,14
Actif circulant	57 365,05	52 865,05	4 500,00
Total	95 794,19	52 865,05	42 929,14

Etat des créances au 31/12/2017			
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Acomptes	43 832,79		
Impôts et taxes (taxes sur salaires)	-		
Clients	3 066,73		
Créances diverses	10 465,53		
Subvention d'état	-		
Subvention Fondation ACAT	-		
Total	57 365,05		

4 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Provision pour risques et charges

ETAT DES PROVISIONS				
	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2017
Provisions pour contentieux Maroc	45 440,00		45 440,00	-
Provisions pour contentieux		45 000,00		45 000,00
Provisions pour ind. départ retraite	174 512,00	38 427,00	-	212 939,00
Total	219 952,00	83 427,00	45 440,00	257 939,00

Provision pour indemnités de départ à la retraite : ce montant a été augmenté de 38 427,00 €. Il s'élève au 31 décembre 2017 à 212 939,00 €.

Ce montant est calculé en appliquant un taux de charges patronales de 50%.

L'indemnité de départ à la retraite a été calculée pour chaque salarié, suivant les stipulations de l'*accord interne* de l'association qui attribue :

- Pour une présence de 2 à 5 ans : 1/6 de salaire mensuel par année de présence
- Pour une présence de 6 à 9 ans : 1/5 de salaire mensuel par année de présence
- Pour une présence de 10 à 12 ans : 1/4 de salaire mensuel par année de présence
- Pour une présence de plus de 12 ans : 1/3 de salaire mensuel par année de présence (plafonné à 6 mois de salaire)

En 2017 le Comité directeur de l'ACAT a approuvé la constitution d'une provision de 45 000 € en raison des risques financiers liés au recours devant le conseil des prud'hommes introduit par un membre du personnel qui a été licencié.

4.2 Etat des dettes

Etat des dettes au 31/12/2017			
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Intérêts courus	-		
Fournisseurs et factures non-parvenues	91 233,98		
Dons à reverser	-		
Dettes fiscales et sociales	200 218,57		
Impôts et taxes	14 767,00		
Créditeurs divers	3 683,44		
Œuvres sociales	-		
Total	309 902,99		

4.3 Autres postes du passif

Produits constatés d'avance :

Une subvention d'un montant de 20 000.00 € a été versée en 2017 à l'ACAT par l'ambassade de France en Mauritanie. Elle a pour objet la rédaction d'un rapport alternatif pour l'examen de la Mauritanie au Comité contre la torture des Nations Unies (CAT) en avril 2018.

5 – PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels	3,24
Produits sur exercices antérieur	1 783,70
Total	1 786,94

Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles	2 002,87
Charges sur exercice antérieur	5 119,97
Total	7 122,84

6 – AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen

Effectif moyen employé en 2017			
	Femmes	Hommes	Total
Cadres	3	2	5
Agents de maîtrise	1	2	3
Employés	13	3	16
Total	17	7	24

Temps plein annuel arrondi à l'unité	16	8	24
--------------------------------------	----	---	----

6.2 Rémunération brut des trois et cinq plus hauts salariés

Les bénévoles ne reçoivent aucune rémunération.

Les dirigeants élus de l'association ne reçoivent aucune rémunération, conformément à l'article H.5 du règlement intérieur.

Le montant total des trois plus hauts salaires pour l'année 2017 s'élèvent à 165 761.99 € (salaires bruts hors charges patronales).

Le montant total des cinq plus hauts salaires pour l'année 2017 s'élèvent à 253 869.26 € (salaires bruts hors charges patronales).

6.3 Enregistrement comptable des cotisations

Un adhérent est considéré comme « à jour de sa cotisation » pendant une durée d'un an à partir de la date de paiement de sa cotisation. Les cotisations perçues lors d'un exercice N courent sur 12 mois. Elles sont enregistrées en totalité au cours de l'exercice de leur perception.

6.4 Abandon de frais

Les dons sous forme d'« abandon de frais » ont atteint en 2017 le montant de 28 443.73 €, pour 102 personnes. Ce montant est proche de celui des exercices 2016 et 2014, 2015 étant exceptionnellement bas.

Les adhérents les plus engagés de l'ACAT sont sensibles à cette forme de don qui leur permet de soutenir leur association en ne lui faisant pas supporter les frais de leur engagement, même s'ils seraient en droit de prétendre aux remboursements auxquels ils renoncent.

6.5 Compte emplois ressources

6.5.1 Ressources

Les chiffres figurant dans la partie « ressources » sont obtenus par regroupement de divers postes figurant dans les produits de la comptabilité générale :

1. Ressources collectées auprès du public : Il s'agit de l'ensemble des dons (sauf les abandons de frais), des legs et des subventions accordées par la Fondation ACAT (210 000 €) dans la mesure où celle-ci n'a jusqu'à présent reçu que des dons provenant du public.
2. Autres fonds privés : Il s'agit, pour un total de 337.750 € du montant des cotisations (293.806 €) des adhérents ainsi que du montant des abandons de frais (28.444 €). À noter que ce montant permet de couvrir l'essentiel des frais de fonctionnement de l'association (392.463 €)
3. Subventions : La seule subvention reçue par l'ACAT en 2017, pour un montant de 24.320 € provient de l'ambassade de France en Mauritanie pour contribuer à la poursuite d'un programme de formation de défenseur des droits de l'homme mauritaniens aux spécificités de la lutte contre la torture.
4. Autres produits : Sont regroupées dans cette rubrique toutes les autres ressources de l'association, en particulier : les abonnements à la revue *Courrier de l'ACAT* (devenu *Humains en cours d'année*), les participations aux frais de réunion et d'expédition des documents, le remboursement des frais engagés par l'ACAT pour la Fondation ACAT et les revenus des valeurs mobilières

6.5.2 Emplois

Les chiffres figurant dans la partie « emplois » sont obtenus par regroupement de divers postes figurant dans la comptabilité analytique.

A/ Les postes de la comptabilité analytique sont ainsi obtenus :

- Tout au long de l'année :
 - ✓ Chaque dépense est enregistrée à la fois par nature (comptabilité générale) et par poste (en fonction du service ou du secteur pour lequel elle est destinée)
 - ✓ Les salaires sont répartis suivant les services auxquels appartiennent les salariés. Les salaires de ceux qui occupent un poste les amenant à intervenir dans plusieurs services sont répartis entre ces services au prorata du temps qu'ils consacrent à chacun d'eux. Le salaire du délégué général est réparti à part égale (25%) entre les 3 pôles (Actions, Vie militante, Communication) et les services généraux.
- En fin d'année :
 - ✓ Un certain nombre de dépenses ne peuvent être directement affectées à chaque service. Tout au long de l'année, elles sont inscrites dans les rubriques : « services généraux siège » et « immeuble rue Lardennois »
 - ✓ Pour l'essentiel, il s'agit de dépenses communes : loyers, électricité et entretien des bureaux ; mobiliers et fournitures de bureau ; téléphone, fax et internet ; affranchissements non tracés ; assurances ; médecine du travail...
 - ✓ Ces dépenses sont réparties entre les divers services en proportion du nombre de salariés affecté à chacun d'eux et, plus précisément, du nombre d'heures qu'ils y consacrent pour ceux qui opèrent sur plusieurs services. La répartition est identique à celle qui prévaut pour les salaires.

B/ Les montants affectés aux missions sociales de l'ACAT, tels que présentés dans le CER (Actions, mobilisation et formation des adhérents, sensibilisation du public), sont calculés en additionnant les postes se rapportant à chacune d'elles.

C/ Les frais de fonctionnement (392.463 €) sont la somme :

- D'une part des frais d'assemblée générale, de réunion des instances statutaires

- D'autre part des frais des services généraux du siège et de la comptabilité

6.5.3 Évaluation des contributions volontaires en nature

Il s'agit d'une estimation en euros de l'apport des adhérents de l'ACAT.

Cette estimation est obtenue en multipliant le nombre d'heures qu'ils consacrent à l'association par le coût horaire moyen d'un salaire à l'ACAT.

Coût horaire moyen :

Il s'élève à 31,95 €. Ce chiffre est obtenu à partir des éléments figurant dans le « livre de paie 2017 »

Estimation du nombre d'heures travaillées par les bénévoles

Ce chiffre est très difficile à connaître. Le temps consacré à l'ACAT varie énormément d'un type d'adhérent à un autre. Sont ainsi différenciés :

- Les membres les plus actifs (35 500 h) : membres du Comité directeur, du Bureau exécutif, des commissions et des diverses instances régionales. Pour toutes ces personnes, il est possible de faire une estimation basée sur le nombre de réunions auxquelles ils participent, le nombre de personnes participant à chacune de ces réunions et le temps qu'ils y consacrent.
- Les bénévoles du Secrétariat national (5 500 h) : ils participent à la mise sous pli de documents, aux travaux du fichier ou encore à l'aide aux demandeurs d'asile. Le temps qu'ils y consacrent est assez bien connu.
- Les autres membres (26 000 h) : Une seule activité est prise en compte en ce qui les concerne, le fait de répondre à certains des *Appels urgents* qu'ils reçoivent. Un peu plus de 9 300 personnes relaient chaque mois un ou deux de ces Appels. Le temps de travail par Appel et par personne est estimé à ¼ heure.

Au total, l'estimation est donc de 67 002 heures x 31.95 €/h = 2 140 704 € ;